



## **Départ de la séance du Conseil Supérieur de l'Éducation des 18 et 19 décembre 2018 sur la scandaleuse réforme du lycée**

La séance des 18 et 19 décembre dernier au Conseil Supérieur de l'Éducation clôturait un processus engagé depuis un an : la réforme du lycée général et technologique.

Il s'agissait pour le ministère d'articuler entre elles plusieurs contre-réformes : baccalauréat, orientation, programmes scolaires, sélection à l'entrée à l'université.

Parcoursup joue le rôle de la machine de tri social en fin de parcours, quand la réforme du lycée permet d'aller vers toujours plus d'inégalités territoriales, organisant la mise en concurrence des élèves, des personnels, et des établissements entre eux.

Cette séance du CSE était consacrée à l'examen des programmes du lycée général et technologique. Le ministère n'a pas varié de comportement : prétendre faire du "dialogue social", tandis qu'il impose des projets rétrogrades et fait donner la répression policière contre les lycéens et lycéennes qui se mobilisent. À cette occasion, le ministère a été incapable de ne serait-ce que défendre les programmes qu'il avait rédigé. L'objectif était clair : faire passer en force sa réforme des programmes du lycée aux contenus réactionnaires, aberrants et irréalisables.

Avec les syndicats de la FSU et de la CGT, SUD éducation et Solidaires ont donc quitté la séance du CSE du 19 décembre, refusant de participer à cette mascarade et de cautionner davantage ce monologue dogmatique ministériel.

Cette réforme entérine une organisation en cartes de spécialités dont la vocation est de renforcer la ségrégation sociale et scolaire, en éclatant l'offre de formation :

- En effet, sur les 12 spécialités prévues, 5 ne font l'objet que d'une carte académique ou nationale qui inclut les lycées privés ;
- Les 7 autres, au départ annoncées comme devant être présentes dans chaque lycée, devront en réalité être disponibles au sein d'un même bassin.

Il n'y a donc pas d'offre minimale de formation commune à chaque lycée !

Dans le contexte de la mise en œuvre de Parcoursup, le choix des spécialités deviendra déterminant dans l'orientation post-bac. Le choix entre tel et tel lycée en fonction des spécialités disponibles n'en sera que plus crucial. Cet effet concurrentiel va se combiner avec la mise en œuvre d'une évaluation des établissements annoncée au premier trimestre 2019, pour aboutir à l'émergence d'un véritable marché des lycées, renforçant les inégalités entre ceux-ci. Dans ce système, les élèves, promu-e-s "auto-entrepreneurs-euses de leur scolarité", devront jouer des coudes pour bénéficier des meilleures opportunités. C'est à l'opposé de l'école de l'égalité que défend SUD éducation.

Nous revendiquons au contraire :

- L'abrogation de la réforme du lycée et du bac ;
- Le maintien du cadre national du baccalauréat, qui doit rester le premier grade universitaire et maintien d'un véritable anonymat lors des épreuves ;
- Une réduction des effectifs par classe (maximum 25 élèves) et la mise en place d'un dédoublement systématique par un cadrage national ;
- Le changement des EPLE en établissements polytechniques avec un enseignement qui garantisse à tou-te-s les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs – qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques – reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.